

SACOR AUDIT
13, Rue Auber
75009 Paris

Deloitte & Associés
Les Docks - Atrium 10.4
10 place de la Joliette
BP 64529
13567 Marseille Cedex 2

CUSTOM SOLUTIONS

Société Anonyme

135, avenue Victoire
13790 ROUSSET

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Assemblée Générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 30 septembre 2014

SACOR AUDIT
13, Rue Auber
75009 Paris

Deloitte & Associés
Les Docks - Atrium 10.4
10 place de la Joliette
BP 64529
13567 Marseille Cedex 2

CUSTOM SOLUTIONS

Société Anonyme
135, avenue Victoire
13790 ROUSSET

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2014

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à

cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention de bail avec la SASU SVIC

Signature le 1er avril 2010, suite à l'autorisation préalable du Conseil d'administration en date du 16 mars 2010, d'un bail de location pour une durée de douze années entre la SASU SVIC et la Société. Le loyer a été calculé au prix du marché, soit 300.000 euros annuels hors charges hors taxes pour une surface de 3.700 m².

La personne concernée est Cédric Reny qui est à la fois président du Conseil d'administration de la Société et Président de la SASU SVIC.

Paris et Marseille, le 30 janvier 2015

Les Commissaires aux comptes

SACOR AUDIT



Claire DISSEZ

Deloitte & Associés



Anne-Marie MARTINI